

Tableau descriptif des  
différentes données présentes  
sur la plateforme  
cartographique du Plan de  
Reconquête Agricole



# PLAN DE RECONQUÊTE AGRICOLE

UN PROJET  
EXPÉRIMENTAL  
ET D'AVENIR POUR  
L'AGRICULTURE  
VAROISE



## Table des matières

I-	<i>Gisement foncier boisé à potentiel agricole .....</i>
II-	<i>Limites administratives, documents d'urbanismes et données cadastrales .....</i>
III-	<i>Irrigation .....</i>
IV-	<i>Signes de qualité.....</i>
V-	<i>Forêts.....</i>
VI-	<i>Environnement.....</i>

Ce document a pour but de décrire les différentes informations présentes sur la plateforme cartographique du Plan de Reconquête Agricole avec un focus tout particulier sur les informations relatives au gisement boisé foncier à potentiel agricole en précisant à quoi correspondent ces données.

Pour mémoire, le gisement boisé du foncier à potentiel agricole est constitué des espaces, aujourd'hui boisés, qui présentent un intérêt et un potentiel agricole au regard des critères cultureux de la filière agricole concernée.

I- *Gisement foncier boisé à potentiel agricole*

Section	Couche	Niveaux d'enjeux environnementaux	Description	Possibilité d'un projet de reconquête (selon les enjeux environnementaux)	Seuil de visibilité de la donnée sur la plateforme
<b>Gisement foncier boisé à potentiel agricole par rapport aux enjeux environnementaux</b>	<i>Chaque filière agricole dispose d'une cartographie qui lui est propre</i>  <i>Cette cartographie du gisement foncier boisé à potentiel agricole recense trois niveaux d'enjeux environnementaux développés ci-contre</i>	<b>Gisement foncier boisé agricole sur des enjeux environnementaux faibles</b> (exigence environnementale faible)	Cette couche résulte du croisement entre le gisement foncier boisé à potentiel agricole de la filière agricole avec les enjeux environnementaux dits "faibles" en présence. Il s'agit donc du gisement foncier boisé à potentiel agricole d'une filière se trouvant sur des zones avec des enjeux environnementaux dits « faibles » pour des motifs écologiques, paysagers et/ou réglementaires. Cette donnée permet de visualiser les zones à privilégier pour mettre en place un projet de reconquête compte tenu du niveau de contrainte limité qu'induisent ces enjeux environnementaux. Dans cette zone les projets de reconquête auront le plus de probabilités de se concrétiser.	Forte probabilité de concrétisation des projets de reconquête	1/150000e
		<b>Gisement foncier boisé agricole sur des enjeux environnementaux modérés</b> (exigence environnementale modérée)	Cette couche résulte du croisement entre le gisement foncier boisé à potentiel agricole de la filière agricole avec les enjeux environnementaux dits "modérés" en présence. Il s'agit donc du gisement foncier boisé à potentiel agricole d'une filière se trouvant sur des zones avec des enjeux environnementaux dits « modérés » pour des motifs écologiques, paysagers et/ou réglementaires. Sur ces zones, la concrétisation d'un projet de reconquête va souvent nécessiter plus de démarches (diagnostics écologiques/ études, ...) avec des probabilités d'aboutissement plus réduites que pour la couche du gisement foncier boisé à potentiel agricole sur des enjeux environnementaux dits "faibles".	Concrétisation des projets de reconquêtes possibles sous réserve	1/150000e
		<b>Gisement foncier boisé agricole sur des enjeux environnementaux forts</b> (exigence environnementale forte)	Cette couche résulte du croisement entre le gisement foncier boisé à potentiel agricole de la filière agricole avec des enjeux environnementaux dits "forts" pour des motifs écologiques, paysagers et/ou réglementaires. Sur ces zones la concrétisation des projets de reconquête agricole sera la plus complexe, compte tenu du niveau de contrainte fort induit par les enjeux environnementaux en présence. Des diagnostics écologiques ou des études d'impacts sont à prévoir.	Faible probabilité de concrétisation des projets de reconquête	1/150000e

II- *Limites administratives, documents d'urbanismes et données cadastrales*

Section	Couche	Description	Possibilité d'un projet de reconquête (selon les enjeux environnementaux)	Seuil de visibilité de la couche sur le géoportail	Année de production de la donnée
<b>Limites administratives</b>	<b>Limites communales</b>	Cartographie des limites communales		Pas de seuil de visibilité	
	<b>Limites intercommunales</b>	Cartographie des limites intercommunales		Pas de seuil de visibilité	
<b>Urbanisme</b>	<b>Zonage PLU</b>	Cartographie du zonage des documents d'urbanismes publiés sur le géoportail de l'urbanisme.	Il faudra être vigilant au classement en Espace Boisé Classé (EBC) de la parcelle. Si le projet se situe sur un terrain en EBC, cela nécessitera une modification du PLU au préalable en vue d'aboutir au déclassement de l'EBC. D'autres dispositions au sein du PLU sont à vérifier comme la Trame Verte et Bleue...	A partir du 1:50000e	Varie selon l'année d'approbation des documents d'urbanismes des différentes communes
	<b>RNU (commune ne disposant pas de document d'urbanisme)</b>	<b>Le Règlement National d'Urbanisme (RNU)</b> est le cadre légal et réglementaire qui s'applique aux communes ne disposant pas de document d'urbanisme <i>En savoir plus : <a href="http://outil2amenagement.cerema.fr/le-reglement-national-d-urbanisme-rnu-r321.html">http://outil2amenagement.cerema.fr/le-reglement-national-d-urbanisme-rnu-r321.html</a></i>		A partir du 1:50000e	Varie selon l'année d'approbation des documents d'urbanismes des différentes communes
<b>Cadastre</b>	<b>Cadastre</b>	Cartographie des parcelles cadastrales		A partir du 1:5000e	
		Cartographie des sections cadastrales		A partir du 1:100000e	
		Cartographie des subdivisions fiscales		A partir du 1:10000e	
	<b>Bâtiments</b>	Cartographie des bâtiments cadastrés		A partir du 1:5000e	
	<b>Autres éléments</b>	Affichage du nom des lieux dits		A partir du 1:10000e	

### III- Irrigation

Section	Couches	Description	Seuil de visibilité
Irrigation	Périmètre des ASA	Cartographie des périmètres des ASA	A partir du 1:150000e
	Périmètre irrigable SCP	Cartographie des périmètres irrigables	A partir du 1:250000e et jusqu'au 1:25000e
	Canaux SCP	Cartographie du réseau des canaux SCP	A partir du 1:10000e

#### IV- *Signes de qualité*

<b>Section</b>	<b>Couches</b>	<b>Description</b>	<b>Seuil de visibilité</b>
<b>Signes de qualité</b>	AOP Bandol	Cartographie de l'aire de qualité de l'AOP Bandol	A partir du 1:150000e
	AOP Côtes de Provence	Cartographie de l'aire de qualité de l'AOP Côtes de Provence	A partir du 1:250000e et jusqu'au 1:25000e
	AOP Coteaux d'Aix	Cartographie de l'aire de qualité de l'AOP Coteaux d'Aix	A partir du 1:10000e
	AOP Coteaux Varois	Cartographie de l'aire de qualité de l'AOP Coteaux Varois	
	AOP Figues de Solliès	Cartographie de l'aire de qualité de l'AOP Figues de Solliès	

V- Forêts

<b>Section</b>	<b>Couches</b>	<b>Description</b>	<b>Seuil de visibilité</b>
<b>Forêts</b>	<i>Forêts domaniales</i>	Cartographie des forêts domaniales	Pas de seuil de visibilité
	<i>Forêts non domaniales</i>	Cartographie des forêts non domaniales	Pas de seuil de visibilité
	<i>Zones agri 1998 boisées en 2017</i>	Cartographie des zones anciennement agricoles (en 1998) qui sont aujourd'hui recouvertes par des espaces boisés (en 2017).	A partir du 1:150000e
	<i>Zone défrichement</i>	Zones susceptibles d'être soumises à autorisation de défrichement	Pas de seuil de visibilité



	Couche	Description	Seuil de visibilité / Année de production
<b>Exigence environnementale</b>	<b>Exigence environnementale faible</b>	Il s'agit de la cartographie de tous les zonages environnementaux ayant une exigence environnementale "faible" (=enjeu environnemental). Cette classification a été établie en concertation avec les services de l'Etat. Cette cartographie a été réalisée en agglomérant tous les zonages environnementaux ayant une exigence environnementale faible. Lorsque la couleur de la couche est plus foncée cela indique que les zonages faibles se superposent sur la zone	1/100000e
	<b>Exigence environnementale modérée</b>	Il s'agit de la cartographie de tous les zonages environnementaux ayant une exigence environnementale "modérée". Cette classification a été établie en concertation avec les services de l'Etat. Cette cartographie a été réalisée en agglomérant tous les zonages environnementaux ayant une exigence environnementale modérée. Lorsque la couleur de la couche est plus foncée cela indique que les zonages faibles se superposent sur la zone	1/100000e
	<b>Exigence environnementale forte</b>	Il s'agit de la cartographie de tous les zonages environnementaux ayant une exigence environnementale "forte". Lorsque la couleur de la couche est plus foncée cela indique que les zonages faibles se superposent sur la zone	1/100000e
	<b>Espaces naturels sensibles</b>	<b>Les Espace Naturels Sensibles (ENS)</b> sont des sites reconnus pour leur patrimoine naturel exceptionnel, recensés et valorisés par le Département qui a compétence pour développer une politique de mise en valeur des espaces naturels sensibles grâce à la loi du 18 juillet 1985. . Pour être retenu en ENS, un espace doit à la fois présenter une valeur écologique et patrimoniale accueillant une faune et une flore très diversifiées ou remarquables, et être fragilisé, menacé ou rendu vulnérable par des pressions extérieures (ex : fermeture des milieux, déprise agricole ou l'absence de sylviculture durable...).	A partir du 1:150000e

		<p><b>En savoir plus :</b>  <a href="https://fr.calameo.com/read/002217518f97a74cb3e7f">https://fr.calameo.com/read/002217518f97a74cb3e7f</a></p>	
	<b>Espaces boisés significatifs</b>	Espaces boisés concernés par l'application de la loi littoral	
	<b>ZNIEFF géologiques</b>		Pas de seuil de visibilité
	<b>ZNIEFF I</b>	<p>Une <b>ZNIEFF de type I</b> est un territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes. Elle abrite au moins une espèce ou un habitat déterminant. D'une superficie généralement limitée, souvent incluse dans une ZNIEFF de type II plus vaste, elle représente en quelque sorte un « point chaud » de la biodiversité régionale.</p> <p><b>En savoir plus :</b> <a href="http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ZNIEFF_Manuel-2_cle2147d7.pdf">http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ZNIEFF_Manuel-2_cle2147d7.pdf</a></p>	Pas de seuil de visibilité

	<b>ZNIEFF II</b>	<p>Une <b>ZNIEFF de type II</b> est un grand ensemble naturel riche ou peu modifié, ou qui offre des potentialités biologiques importantes. Elle peut inclure une ou plusieurs ZNIEFF de type I. Sa délimitation s'appuie en priorité sur son rôle fonctionnel. Il peut s'agir de grandes unités écologiques (massifs, bassins versants, ensemble de zones humides, etc.) ou de territoires d'espèces à grand rayon d'action.</p> <p><b>En savoir plus :</b> <a href="http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ZNIEFF_Manuel-2_cle2147d7">http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ZNIEFF_Manuel-2_cle2147d7</a>.</p>	Pas de seuil de visibilité
	<b>Site inscrit</b>	L'inscription est proposée pour des sites moins sensibles ou plus humanisés (que ceux classés) qui, sans qu'il soit nécessaire de recourir au classement, présentent suffisamment d'intérêt pour être surveillés de très près.	Pas de seuil de visibilité
	<b>Site classé</b>	Les sites classés sont des sites remarquables à dominante naturelle dont le caractère, notamment paysager doit être rigoureusement préservé.	Pas de seuil de visibilité
	<b>Réserve naturelle régionale</b>	<b>Les réserves naturelles régionales</b> présentent les mêmes caractéristiques de gestion que les réserves naturelles nationales, à ceci près qu'elles sont créées par les Régions. Elles constituent aujourd'hui à la fois un vecteur des stratégies régionales en faveur de la biodiversité et un outil de valorisation des territoires.	Pas de seuil de visibilité
	<b>Réserve naturelle nationale</b>	<p><b>Une réserve naturelle nationale</b> est un outil de protection à long terme d'espaces, d'espèces et d'objets géologiques rares ou caractéristiques, ainsi que de milieux naturels fonctionnels et représentatifs de la diversité biologique en France. Les sites sont gérés par un organisme local en concertation avec les acteurs du territoire. Ils sont soustraits à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader mais peuvent faire l'objet de mesures de réhabilitation écologique ou de gestion en fonction des objectifs de conservation. On retrouve une réserve naturelle nationale dans le département du Var, celle de la plaine des Maures.</p> <p><b>En savoir plus :</b> <a href="https://www.reserves-naturelles.org/plaine-des-maures">https://www.reserves-naturelles.org/plaine-des-maures</a></p>	Pas de seuil de visibilité

	<b>Réserve biologique ONF</b>	<p>Au sein de ces réserves on retrouve deux types de réserve :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les réserves biologiques dirigées (RBD) sont des espaces dans lesquels une gestion conservatoire active est menée au profit d'espèces ou d'habitats naturels rares et vulnérables en particulier par l'entretien de milieux ouverts : landes, pelouses, tourbières, mares. Au cas par cas, les autres activités humaines (sylviculture, circulation du public, chasse...) peuvent être restreintes en fonction de leur compatibilité avec les objectifs de la réserve.</li> <li>- Les réserves biologiques intégrales (RBI) sont des espaces dans lesquels la forêt est laissée à sa libre évolution. Il n'y a plus d'exploitations, les seules interventions autorisées concernent les études, la sécurisation d'itinéraires ouverts au public, l'élimination d'espèces exotiques, la régulation des ongulés par la chasse en l'absence de prédateurs naturels. Ces réserves constituent de précieux témoins de l'évolution naturelle de la forêt.</li> </ul> <p><b>En savoir plus :</b>  <a href="http://www1.onf.fr/midimed/sommaire/patrimoine_a_decouvrir/nos_reserves_biologiques/20151104-111545-917813/@@index.html">http://www1.onf.fr/midimed/sommaire/patrimoine_a_decouvrir/nos_reserves_biologiques/20151104-111545-917813/@@index.html</a></p>	
	<b>Zone NATURA 2000 (Directive Oiseau)</b>	<p><b>Le réseau Natura 2000</b> s'inscrit au cœur de la politique de conservation de la nature de l'Union européenne et est un élément clé de l'objectif visant à enrayer l'érosion de la biodiversité. Ce réseau mis en place en application de la <b>Directive "Oiseaux"</b> datant de 1979 et de la <b>Directive "Habitats"</b> datant de 1992 vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. Il est constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces de la flore et de la faune sauvage et des milieux naturels qu'ils abritent.</p> <p><b>En savoir plus :</b> <a href="https://www.natura2000.fr/natura-2000/qu-est-ce-que-natura-2000">https://www.natura2000.fr/natura-2000/qu-est-ce-que-natura-2000</a></p>	Pas de seuil de visibilité
	<b>Zone NATURA 2000 (Directive Habitats Faune-Flore)</b>		Pas de seuil de visibilité

	<p><i>Corridor écologique et réservoirs de biodiversité</i></p>	<p><b>Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE)</b> est un document cadre élaboré dans chaque région, mis à jour et suivi conjointement par la région (Conseil régional) et l'État (préfet de région) en association avec un comité régional Trame verte et bleue. Le contenu des SRCE est fixé par le code de l'environnement aux articles L. 371-3 et R. 371-25 à 31 et précisé dans les orientations nationales pour la préservation et le la remise en bon état des continuités écologiques. Ce schéma se compose de <b>réservoirs de biodiversité</b> qui sont des espaces dans lesquels la biodiversité, rare ou commune, menacée ou non menacée, est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos) et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante. Ce sont des espaces pouvant abriter des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se</p>	<p>Pas de seuil de visibilité</p>
--	---	---	-----------------------------------

		<p>dispersent, ou susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces. On retrouve aussi <b>des corridors</b> constituant des continuités écologiques entre les réservoirs il existe trois types de corridors écologiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les corridors linéaires (haies, chemins et bords de chemins, ripisylves, bandes enherbées le long des cours d'eau,...) ;</li> <li>- les corridors discontinus (ponctuation d'espaces-relais ou d'îlots-refuges, mares permanentes ou temporaires, bosquets,...) ;</li> <li>- les corridors paysagers (mosaïque de structures paysagères variées).</li> </ul> <p><b>En savoir plus :</b>  <a href="http://www.trameverteetbleue.fr/presentation-tvb/foire-aux-questions/quel-est-contenu-srce">http://www.trameverteetbleue.fr/presentation-tvb/foire-aux-questions/quel-est-contenu-srce</a>    <a href="http://www.trameverteetbleue.fr/presentation-tvb/foire-aux-questions/qu-est-ce-qu-corridor-ecologique">http://www.trameverteetbleue.fr/presentation-tvb/foire-aux-questions/qu-est-ce-qu-corridor-ecologique</a>    <a href="http://www.trameverteetbleue.fr/presentation-tvb/foire-aux-questions/qu-est-ce-qu-reservoir-biodiversite">http://www.trameverteetbleue.fr/presentation-tvb/foire-aux-questions/qu-est-ce-qu-reservoir-biodiversite</a></p>	Pas de seuil de visibilité
	<p><b>Zone de sensibilité à la tortue d'Hermann (4 niveaux de sensibilité)</b></p>	<p><i>Sensibilité très faible de la tortue d'Hermann - niveau bleu</i>  Zones où la présence de populations sauvages de tortues d'Hermann n'a pu être démontrée. Il s'agit généralement soit de zones urbaines ou péri-urbaines (présence sporadique possible d'individus) soit de zones échantillonnées (plusieurs passages) n'ayant pas révélé la présence de l'espèce.</p>	A partir du 1:250000e

	<p><i>Sensibilité moyenne/faible de la tortue d'Hermann - niveau vert</i>  Ces territoires constituent une matrice intercalaire entre les noyaux de population, appelée également répartition diffuse. Il s'agit de territoires où l'espèce est présente mais généralement en faible densité ou de densité non évaluée. Ce sont des territoires sur lesquels doivent être effectués des efforts de prospection. Les aménagements doivent y être réduits.</p>	A partir du 1:250000e
	<p><i>Sensibilité notable de la tortue d'Hermann - niveau jaune</i>  Ce sont des territoires où les tortues sont présentes en densité moyenne à forte, mais moindre que dans les zones de sensibilité majeure. L'amélioration des habitats et des conditions de vie est possible et souhaitable dans une stratégie globale de conservation ou de restauration. Les aménagements sont donc à éviter dans cette zone.</p>	A partir du 1:250000e
	<p><i>Sensibilité majeure de la tortue d'Hermann - niveau rouge</i>  Ces territoires constituent les noyaux majeurs de population, les plus denses, viables et fonctionnels pour la tortue d'Hermann. Ce sont les territoires sur lesquels se concentrent les efforts de conservation. Les aménagements sont donc à proscrire dans cette zone.</p>	A partir du 1:250000e